

OUVERTURE D'UNE CLASSE - ECOLE PRIMAIRE MIXTE DE LA ZAC - n° 682

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre du 14 juin 1974 de Monsieur l'Inspecteur d'Académie par laquelle il l'informe que le Comité Technique Paritaire Départemental et le Conseil Départemental de l'Enseignement primaire ont accepté le projet d'ouverture d'une classe à l'Ecole primaire mixte de la ZAC de LUDRES-Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

L'ouverture d'une classe à l'Ecole primaire mixte de la ZAC de LUDRES-Sud est acceptée pour l'année scolaire 1974-1975.

Toutes réserves sont faites sur l'ouverture de cette classe en raison de l'octroi tardif de la subvention de l'Etat pour la construction du Groupe Primaire de la ZAC de LUDRES-Sud (Arrêté préfectoral du 24 juin 1974 reçu le 02 juillet 1974) et de l'interdiction de démarrer les travaux avant.

En outre, la fourniture du mobilier et du matériel pédagogique et éducatif nécessaires est subordonnée à la connaissance des besoins qui, à ce jour, n'ont pas été indiqués.